

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Service Instructions Juridiques** au niveau de la Division Contentieux Affiliés relevant de la Direction du Recouvrement / Pôle Entreprises.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Postes à pourvoir	Profils minimum requis	Compétences
Chef de Service Instructions Juridiques/ Division Contentieux Affiliés/ Direction du Recouvrement/ Pôle Entreprises	-Chef de Service et assimilé de formation juridique ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef de Bureau de formation juridique, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Cadre de formation juridique Bac+3 minimum (licence ou équivalent), ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 4 ans à la CNSS ;	-Maîtrise de la réglementation, produits et métiers de la CNSS ; -Maîtrise des procédures relatives à l'instruction juridique des dossiers de litige ; -Veille juridique et institutionnelle ; -Capacité rédactionnelle en arabe et français avec fondements juridiques ; -Connaissance de l'outil informatique ; -Qualité de suivi et respect des délais ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité organisationnelle ; -Capacité à encadrer une équipe de travail ; -Capacité d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2020@cnss.ma** au plus tard le **20 Mars 2020** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
 - A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- NB : les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Abdellatif MORTAKI
Directeur Général par intérim